

Commune de CRAVANT

COMPTE RENDU SOMMAIRE

de la SEANCE du **CONSEIL MUNICIPAL** du **11 AVRIL 2018**

SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des demandes de subventions respectives des associations communales et intercommunales, décide d'attribuer les montants suivants : Ecole de Musique de Cravant-Villorceau : 8 500.00€ - Amicale des Sapeurs-Pompiers : 200.00€ - UNRPA de Cravant : 250.00€ - Sports et Loisirs de Cravant : 1 300.00€ - Société Musicale de Cravant-Villorceau : 1 000.00€ - As. Aide à Domicile des Personnes âgées l'Alouette : 350.00€ - CLIC Relais Entour'Age : 250.00€ - Le Souvenir Français : 50.00€ - ACPG/CATM : 50.00€.

TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

L'état 1259 COM(1) établi par la Direction Générale des Finances Publiques, relatif au vote des taux d'imposition locale pour l'année 2018 est présenté. Le conseil municipal décide d'augmenter les taxes directes locales afin d'obtenir un produit fiscal attendu de 296 978 €, fixe donc les taux comme suit ; TH : 13,22 % - TF (bâti) : 13,44 % - TF (non bâti) : 37,89 %.

BUDGET PRIMITIF 2018

Le conseil municipal a pris connaissance et approuvé le budget primitif pour le budget principal de la commune pour 793 795 € en dépenses et recettes de fonctionnement, et 431 866 € en dépenses et recettes d'investissement soit un total général de 1 225 661 €.

De même, le conseil municipal était invité à se prononcer sur le budget primitif annexe service de l'eau pour 199 450 € en dépenses et recettes de fonctionnement, 324 250 € en dépenses et recettes d'investissement soit un total général de 523 700 €.

A noter la disparition de « l'assainissement » au budget annexe, suite au transfert de cette compétence à la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL) depuis le 1^{er} janvier 2018. Le déficit de fonctionnement (81 751,31 €) et l'excédent d'investissement (5 824,77 €) sont reportés au budget principal de la commune. Une partie de ce déficit (40 875 €) ainsi que l'excédent d'investissement sont transférés à la CCTVL. Les usagers recevront dorénavant deux factures (une pour l'eau, et une pour l'assainissement).

DEVIS : Différents devis sont présentés et acceptés :

Travaux à la mare de Cernay et la réparation de la bâche pour un montant de 7 974,00 € par l'entreprise Abrahamse.

Rénovation des murs, boiseries, radiateurs et la réfection des sols de l'accueil et du secrétariat de la Mairie par l'entreprise Dugeault, pour un montant de 9 929,50 € TTC.

D'autres devis seront demandés pour le changement des fenêtres, de la porte d'entrée avec l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Devant l'avancée des nouvelles technologies d'information et de communication, il est nécessaire aujourd'hui pour la commune d'avoir un site internet. Les membres de la commission culture ont étudié diverses propositions, et après une présentation, la société Créatis web a été retenue pour la réalisation du logiciel de gestion pour le site internet de la commune. Le recueil de données va se faire en attendant une mise en ligne pour la rentrée de septembre prochain.